

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL 02.37.84.00.25
MINITEL 08.36.29.22.22 - FAX 02.37.84.02.75

SAEC

BP 152

61304 L'AIGLE CEDEX

V/REF :
N/REF : 87 B 280B / A-1566

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/08/2001, SOUS LE NUMERO A-1566.

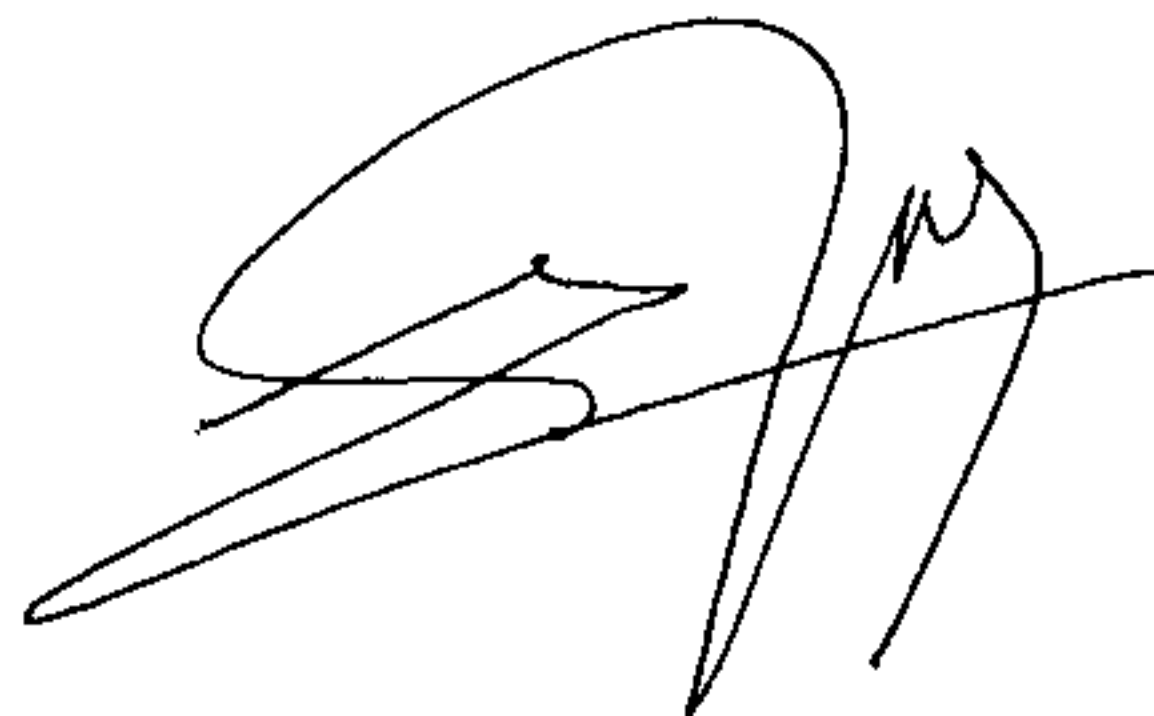
AGREMENT DE DEUX NOUVEAUX ASSOCIES
MODIFICATION DES ARTICLES 6 ET 8 DES STATUTS
EXTRAIT DU P.V. DE L'A.G.M. DU 29/06/2001

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
16 TER RUE DE CHARTRES
28240 LA LOUPE

R.C.S CHARTRES 342 537 123 (87 B 280B)

LE GREFFIER



AMBULANCE ASSISTANCE SECOURS
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 francs
Siège social : 16 Ter Rue de Chartres
LA LOUPE (EURE ET LOIR)

R.C.S. CHARTRES B 342 537 123

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 29 JUIN 2001

L'an deux mille un
Et le vingt neuf juin à onze heures,

les associés se sont réunis à la S.A.E.C., 15 rue du Pont du Moulin à L'Aigle, en assemblée générale mixte sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- M. Gérard DELHOMME, pour	250 parts
- Mme Monique LAUNAY, pour	250 parts

Soit

500 parts
=====

sur un total de 500 parts composant le capital social.

M. Gérard DELHOMME préside la séance en qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions, les associés présents représentant la totalité des parts sociales émises par la société.

.....

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

DECISIONS ORDINAIRES

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2000,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation de la rémunération de la gérance.

M. L. F. D.

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

- Agrément de nouveaux associés,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de M. DELHOMME, démissionnaire,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

.....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du désir de Mme Monique LAUNAY et M. Gérard DELHOMME de céder les parts qu'ils détiennent dans la société décide d'agréer en qualité de nouveaux associés à compter de ce jour :

- M. Patrick LE VERN
- et Mme Karine LE VERN

Domiciliés 7 Boulevard Jules Ferry
44540 - SAINT MARS LA JAILLE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation définitive des cessions de parts autorisées, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

Article 6 - CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES - APPORTS

* Montant du capital et parts sociales

Le capital social s'élève à CINQUANTE MILLE FRANCS (50.000). Il est divisé en 500 parts sociales de 100 F. chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, numérotées de 1 à 500 attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- M. Patrick LE VERN pour	475 parts
numérotées de 1 à 475	
- Mme Karine LE VERN pour	25 parts
numérotées de 476 à 500	

Total égal au nombre de parts composant le capital social	500 parts
	=====

M. L. G. D.

* Apports en numéraire

Il a été apporté, lors de la constitution de la société la somme en numéraire de 50 000 F.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer M. Patrick LE VERN en qualité de gérant à compter du 1er Juillet 2001, en remplacement de M. Gérard DELHOMME, démissionnaire au 30 Juin 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts :

Article 8 - GERANTS - COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Patrick LE VERN est nommé gérant à compter du 1er Juillet 2001 pour une durée indéterminée.

Il n'est pas désigné de commissaire aux comptes, les seuils fixés par la loi n'étant pas atteints.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

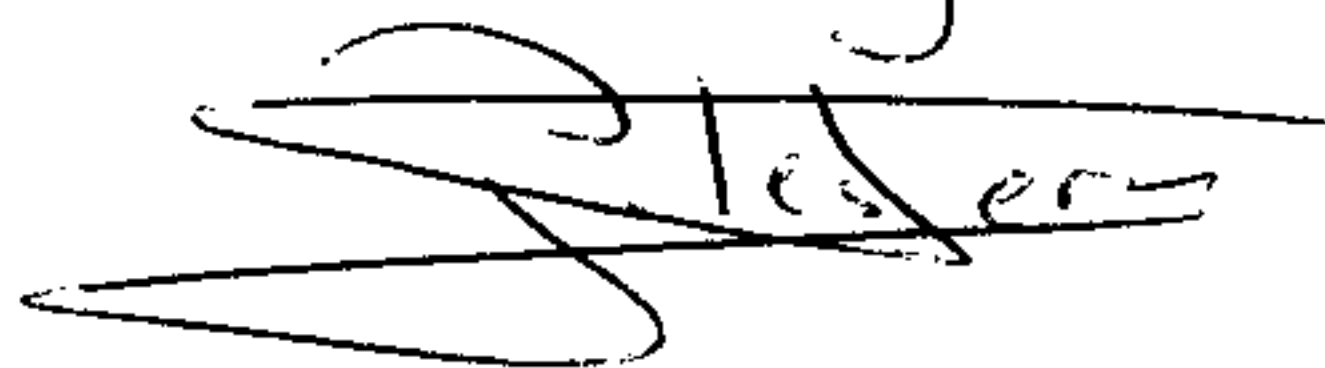
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et par M. Patrick LE VERN pour acceptation des fonctions de gérants.

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant.



M. L.